



N° 20 - Septembre 2019

Sommaire

Éditorial :

Compte rendu journée trimestrielle : *Vezenobres le 31 Août 2019*

Activité : *Forum des Associations - Dimanche 7 Septembre 2019*

Espace libre : *Le chemin des Morts à Camprieu (30)*

Agenda : *du 10/09/2019 au 10/10/2019*

Bon à savoir : *Droits des héritiers sous l'ancien régime*

Infos en vrac : *Quelques sites*

Les Insolites : *« mort 2 fois »*

La phrase célèbre : *Thomas Overbury*

Éditorial

Et oui...



Bye, Bye les vacances !

Nous revoilà, partagées entre tristesse des jours passés et grande joie de vous retrouver ! Avez-vous remarqué combien le temps passe beaucoup plus vite que nous ne le voudrions durant ces deux mois d'été ? Tous les ans c'est pareil, nous programmons un tas de choses à réaliser durant nos vacances et, chaque année, nous n'arrivons pas à boucler correctement notre planning... Il faut bien admettre que la chaleur nous incite plutôt à bailler aux corneilles qu'à travailler... et cette année, question chaleur, dans la région nous avons tous été gâtés. Mais bon, c'est très agréable de lever le pied et prendre un peu de bon temps en famille ou amis et les longues soirées à la « fraîche » sont très propices à de bons moments de détente.

Histoire de reprendre la saison sur une bonne note, notre prérentrée était programmée à Vézénobres. Cette journée trimestrielle a été très réussie et nous invitons tous ceux qui n'ont pu nous se joindre à nous, à en lire le compte-rendu concocté par Simone que nous publions ci-après

Un petit rappel pour vous annoncer que nos permanences reprennent les 12 et 26 Septembre. Nous serons très heureuses de vous accueillir et partager un moment convivial avec vous.

Le Secrétariat

Simone MEISSONNIER et Anne Marie MARTELLUCCI

Compte-rendu :

31 Août 2019 Une journée au pays de la figue... avec l'ACGC



Après une matinée bien remplie (consulter la page d'accueil du site), trop pour certains ; mais nous avons le privilège d'entendre deux conférenciers, de découvrir les étals des libraires et nous attarder devant quelques panneaux...

L'après-midi était consacrée à la découverte de Vézénobres.

La chaleur s'était invitée. Il a fallu faire avec, ainsi les zones ombragées ne restaient pas vides...

Contrairement à ce qu'il est conseillé de faire, la visite s'est faite en partant du haut. Quelle bonne idée ! Partis du sommet où se trouve la table d'orientation, nous avons, sous la conduite d'une charmante guide conférencière pu découvrir trois niveaux.

La table d'orientation (219 m.) d'où nous pouvons contempler : le massif Cévenol, le bassin de la Gardonnenque et l'espace de garrigues avec le mont Bouquet.

En amont, sur la droite on situe l'oppidum et les vestiges de la forteresse moyenâgeuse. Tout au bout, la rue Jean Cavalier, caladée, donne accès à un espace d'où l'on a une superbe vue sur la ville basse, l'église et le château de Calvière.

Par un jeu de ruelles pentues, nous accédons au niveau 2.

Tout d'abord la rue de l'horloge, **la Porte de Sabran**, seule porte conservée, surmontée de la tour de l'horloge. De là nous arrivons place de la mairie où se situent les commerces. Sur la droite on accède par un escalier assez raide, au **Temple Protestant**, édifice reconstruit dès 1793.

La rue des maisons romanes reste un lieu riche en vestiges des 12^e et 13^e siècles.

Puis, grâce aux ruelles (**les Endrounes**), nous voilà au niveau « inférieur ».

Nous sommes presque arrivés. Nous passons par l'ancienne **Porte de Viterne**. Une rue pavée nous permet de pénétrer au cœur de la cité médiévale. Une terrasse domine parking et Conservatoire national du FIGUIER. Nous sommes au bas de la façade du château de Girard, là où est installé l'office du tourisme.

Tout au cours de cette visite il nous a été possible de nous attarder devant quelques sculptures provenant d'Eglises médiévales détruites lors des guerres de religion. Ces éléments ont été réutilisés et servent à la décoration des façades. Si la température avait été plus clémente et le temps moins compté, il eut été agréable de nous attarder davantage.

Pour celles et ceux qui le peuvent, il y a de quoi recommencer. Peut-être cette fois-ci en commençant par le bas....

La secrétaire

Simone Meissonnier

Notre prochain rendez-vous est fixé le 23 Novembre 2019 à partir de 9 h 30 à LASALLE (30), au cœur des Cévennes. Le programme de cette nouvelle rencontre sera affiché prochainement sur notre site, mais d'ores et déjà, vous pouvez en réserver la date dans vos agendas. A très bientôt ...

Journée des associations :

Stade des Trouzettes à Clarensac

Pour la 3^e année, l'ACGC était présente à cette manifestation qui regroupe une quarantaine d'associations. Associations sportives en majorité, mais aussi quelques-unes sont à visées caritatives (donneurs de sang, lutte contre la leucémie...) Au milieu de tout ce beau monde, nous faisons figure de parent pauvre ! Qu'importe. Nous sommes conscients que nous nous devons d'être présents ; Clarensac nous héberge gracieusement.

Les visiteurs sont généralement des couples jeunes avec de jeunes enfants. Des couples qui se tournent vers les « assos » sportives, venant chercher des activités où inscrire leurs progénitures. Nous savons par avance que nous n'attirons pas les foules.

Dès 8 h. nous étions donc au rendez-vous pour installer notre stand. Compte tenu que cela se déroule en extérieur nous sommes limités. De plus, chaque fois le vent s'invite ; une fois encore il était avec nous, (contre serait plus exact !)

Nous avons à disposition une table, un banc et 3 m de grille. Cela suffit pour accrocher nos panneaux, exposer notre documentation. Tout se passe bien à condition de prévoir des fixations solides.

Fortes de notre expérience des années passées, nous avons choisi cette année d'attirer les jeunes enfants.

Eh bien, pensez-vous que nous faisons de l'autosatisfaction si je vous dis que nous sommes assez contentes de notre matinée. Nous avons pu attirer une bonne dizaine d'enfants (de 4 à 10 ans) et les initier à la généalogie en leur faisant faire leur arbre généalogique. Les parents ont joué le jeu. Il fallait voir ces enfants s'appliquer et repartir fièrement avec leur œuvre. Nous ne sommes pas certaines d'avoir suscité des vocations de généalogistes amateurs. Qui sait ? En tout cas ils savent que chacun a un papa et une maman, que chacun a son histoire.

Et surprise, nous avons remporté le 3^e prix du meilleur stand ; à savoir une bouteille de vin et un bon d'achats d'une valeur de 20€ au magasin super U du village.



Deux fillettes découvrent leur histoire suite aux explications avisées de Simone

Anne-Marie et Simone.
Clarensac, le 8 septembre 2019.



« Le chemin des Morts » à St Sauveur-Camprieu

Saint-Sauveur-des-Pourcils, commune du Gard, devenu Plan-des-Pourcils pendant la période révolutionnaire, porte depuis 1987, le nom de Saint-Sauveur-Camprieu. C'est là que se situe ce « Chemin des Morts ». Dénomination curieuse, lorsque l'on n'en connaît pas l'histoire !

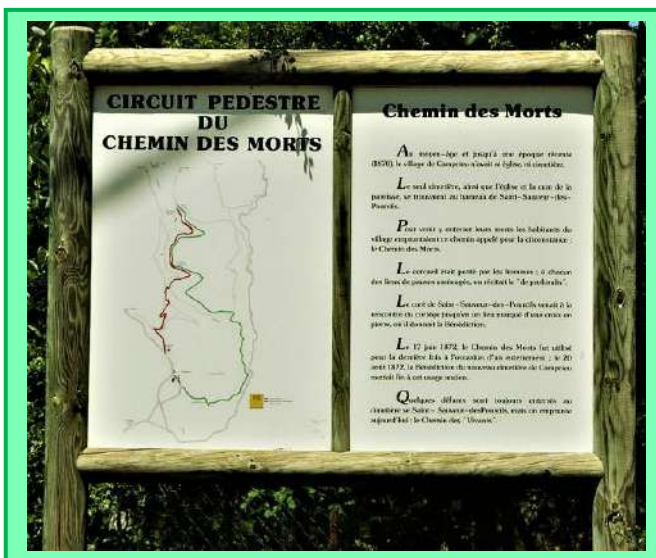
Non, ce n'était pas un passage particulièrement mal famé où vous risquiez de perdre la vie, mais le personnage « central », lui, était bien et bel mort ! Il s'agissait tout simplement du chemin que les habitants de Camprieu empruntaient pour aller enterrer leurs défunts, quelques kilomètres plus bas.

En 1384, Saint-Sauveur-des-Pourcils comptait 2 feux et, jusqu'en 1790, il dépendait de la viguerie du Vigan, diocèse de Nîmes. Hameau le plus important, il était le seul à posséder cimetière et église. Les autres hameaux de la vallée du Trévezel : Villemagne, les Monts de Forgues, Malbosc, Ribauriès, et Camprieu, dépendaient de la paroisse de Saint-Sauveur.

En conséquence, Camprieu n'ayant ni église, ni cimetière et ce depuis toujours, il fallait descendre les défunts à « dos d'homme » (1 00 m. d'altitude). Pour cela on empruntait un chemin qui fut vite baptisé : « Le chemin des morts ».

Tout un cérémonial était établi et respecté. Des lieux de pause étaient aménagés tout au long de la descente. Les porteurs s'arrêtaient, récitaient un « De profundis » puis poursuivaient le trajet. A un endroit où se trouvait une croix de pierre, le curé les rejoignait et donnait sa bénédiction. Ce rituel dura jusqu'à la fin du XIX^e siècle et c'est précisément le 17 juin 1872 qu'a eu lieu le dernier cortège. En effet, Monseigneur l'Evêque de Nîmes, arrivé à Camprieu pour apporter le sacrement de confirmation aux enfants, fut surpris par le mauvais temps et dut être descendu jusqu'à Saint-Sauveur, en chaise à porteur. Il aurait alors déclaré : « *Braves gens de Camprieu, ce n'est plus possible de continuer ainsi. Si vous ne construisez pas l'église sur le plateau, je renoncerai à venir donner le sacrement de confirmation à vos enfants* ». Le message fut entendu et grâce à la générosité de Mr de Camprieu, l'église fut enfin construite. Toutefois par manque d'argent, la cloche fut prise à Saint Sauveur-des-Pourcils !

L'église fut détruite plusieurs fois lors des affrontements religieux et le climat souvent rigoureux en hiver occasionnait de nombreuses dégradations. Chaque fois les paroissiens se mobilisaient, reconstruisaient ou effectuaient les réparations nécessaires. Les difficultés d'accès, et la mésentente entre le maire et le curé aboutirent à ce que tout soit transféré à Camprieu. La nouvelle église fut construite en 1871 et le cimetière béni en 1872.



Suite à la création du cimetière, le « chemin des morts » fut abandonné, et la végétation reprit ses droits. Sous l'essor de l'ONF, ce chemin a été réhabilité et aujourd'hui un circuit pédestre a été aménagé. A la sortie de Camprieu, sur la route de Trèves, un panneau indique « le chemin des morts ». Le site offre la possibilité d'une agréable ballade de 9 km.26 avec dénivelé, à parcourir en 3 h.30 environ.

Actuellement le site minier (cuivre, plomb argentifère, zinc) de Villemagne a fait également l'objet d'une réhabilitation. Les portes du cimetière de St Sauveur jouxtant l'église, se sont souvent ouvertes. De nombreux ouvriers étrangers venus pour travailler sur le chantier de la mine ont terminé leur vie en ces lieux. Certains le qualifient de cimetière œcuménique car, se côtoient sépultures catholiques, protestants, orthodoxes (Russes), Musulmanes (Harkis).

Maryse Boudes
Adhérente



Les rendez-vous du 10 Septembre 10 Octobre 2019

Salons - Expositions – Forums - Manifestations

- **Du 9 au 29 septembre - Exposition "Des espagnols dans les camps" / Paul Senn - LE BARCARES, 66420 - Pyrénées Orientales -**
Exposition itinérante composée de 14 portraits que le photoreporter suisse Paul SENN a réalisées sur les chemins de l'exil et les camps de la Région Occitanie entre 1937 et 1944, accompagnés d'extraits de leurs témoignages sur l'exil et l'internement.
Exposition également visible du **1er au 18 octobre** - AGDE, 34300 – Hérault
Chaque exposition s'accompagne d'une lecture "Récits de la Retirada" qui présente des extraits de 14 témoignages que les espagnols internés dans chacun de ces camps ont livrés sur leur expérience de l'exil et leur vie quotidienne d'interné.
Événement ayant reçu le soutien de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée + d'info : <https://www.laregion.fr/Bureau>
- **Du 12 au 15 septembre 2019, de 9 h à 12 h. et de 15 h. à 18 h.** exposition sur le patrimoine architectural d'ici. Dessins de CAMBOU – (Vernissage le 12 Septembre à 18 h 00) à la Maison du Village LE BUIS près de Bessèges (30160 Robiac Rochessadoule, L'Atelier de Comboude, Clin d'œil cévenol : Tél. 06.79.17.44.93
- **Vendredi 13 septembre 2019 - ST GERMAIN DE CALBERTE, 48370 – Lozère « Ebloui de I-Fang Lin pour Ouverture(s) »** - Scènes Croisées, Pays d'art et d'histoire Mende & Lot en Gévaudan, le Parc national des Cévennes, le Parc naturel régional de l'Aubrac, vous convient à cette 2ème édition de Ouverture(s), qui réaffirme la silhouette paysagère de la Lozère.
Ce temps fort sera proposé comme un espace de création, d'expérimentation, de découverte patrimoniale, et de rencontre entre des interprètes, chorégraphes et musiciens venant d'univers différents (soit une aventure transdisciplinaire, alliance du geste, du mot, du mouvement et du son).
+ d'info : <https://www.laregion.fr/Ebloui-de-I-Fang-Lin-pour-Ouverture-s>
- **Les 14 et 15 septembre 2019 de 10 h. à 18 h. – Rencontre généalogiques à Saint-Usuge (71)** organisée par Les Amis de Saint-Eusèbe-sur-Seille, antenne locale du Cercle généalogique de Saône-et-Loire - Rendez-vous à la salle polyvalente Paul-Grandjean pour cette 4^{ème} édition. - Exposition sur le thème du mariage. - Stands d'associations et de professionnels généalogiques. - Conférences. Aide à la recherche.
Entrée libre. Bar et restauration sur place. **Renseignements et inscriptions** : sainteusebesurseille@yahoo.fr - site Internet : <http://usuge.canalblog.com> - Mickaël Chevrey, tél. 06.73.43.85.50
- **Les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2019** à Prémanson (39) dans la salle polyvalente attenante à l'Espace des Mondes Polaires, 146 rue Croix de la Teppe.
 - le samedi à 15h30, Patricia GUYARD, directrice des Archives départementales du Jura, présentera ses travaux consacrés au rôle des forêts dans l'exploitation du sel et le travail dans les salines.
 - le dimanche, Nathalie JOVANOVIC-FLORICOURT abordera la généalogie génétique et l'apport de l'étude de l'ADN dans la recherche généalogique.
 - Atelier 1 (samedi 14 septembre de 14h à 15h), Patricia GUYARD prodiguera ses conseils pour **effectuer des recherches aux Archives du Jura**, que ce soit en salle de lecture ou sur le site internet de l'institution.
 - Atelier 2 (dimanche 15 septembre de 9h30 à 10h30), Jean-Louis BENOIT-GUYOT montrera comment "**Présenter son arbre de façon innovante**".
 - Atelier 3 (dimanche 15 septembre de 11h à 12h), Michel BRETON précisera comment "**Confronter les approches, la méthode, les résultats**".**Contact** : Généalogies et Histoires du Haut-Jura (G2HJ), c/o Pierre-Marie GRENIER-BOLEY Impasse Bellevue, 71290 Loisy, tél. : 06.81.59.96.93, courriel : contact@g2hj.fr - site Internet : www.g2hj.fr
- **Le 17 Septembre 2019** - Pour la 15^e saison, l'Atelier de généalogie du Club sportif et artistique de la garnison de Rennes organise un cycle de formation à la généalogie sur toute l'année 2019/2020. Il s'agit de découvrir la vie de nos ancêtres. Cours assurés par un bénévole, généalogiste amateur depuis de très nombreuses années, chaque mardi (hors vacances scolaires) de 18h à 19h45. Séances dans une salle équipée d'Internet et de moyens de projection. Un site Internet dédié reprend la totalité des cours.
Cours de formation à la généalogie ouvert à tous. Inscription préalable possible et souhaitée par mail : philgran88@gmail.com ou par téléphone auprès de Philippe LEGRAND au 06.13.35.72.82.
Début des cours (et inscriptions) mardi 17 septembre 2019 ; fin des cours le mardi 16 juin 2020. Participation : 40 ou 50 € annuels, selon catégories.

- **En septembre 2019**, le Cercle généalogique de la Côte-d'Or poursuit son cycle de cours, tout niveau, tout public et gratuit. Ces cours se déroulent sur Dijon, à la Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs de 14h30 à 16h30 (sauf exceptions mentionnées) :
 - **12 septembre** : Recherches pratiques sur Internet.
 - **13 septembre** : Généatique.
 - **20 septembre** : Heredis, de 17h à 19h.**Contact** : Cercle généalogique de la Côte-d'Or, Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, Boîte A8, 21068 Dijon Cedex, tél. 03.80.45.42.18, courriel : cgcotedor@orange.fr – site Internet : www.cgco.org
- **Les 14 et 15 septembre 2019 de 10 h à 17 h.30** « Journées généalogie – Portes Ouvertes » dans la salle communale Avenue du 11 novembre 1918 - Quissac, 30260 - organisées par l'Association Cercle Généalogique Gard-Lozère – Conférence de Marc JONGET sur le thème : « **Les Edifices Religieux** ». + d'infos : association.cggl.fr – Contact cggl.fr – Tél. 04.66.75.29.29.
- **Le mercredi 18 Septembre de 9 h à 16 h. et le Jeudi 19 septembre de 9 h à 17 h.** , Journées du Patrimoine à **Saint DENIS (30)** – Deux journées à la découverte du patrimoine local : Quand l'histoire passe par la généalogie, Quelques photos anciennes de mariage avec leur histoire, Une collection de journée de la seconde moitié du XIXe siècle, Documents d'archives municipales et privées, la presse numérisée ; de plus une table ronde sera organisée sur le thème des Mines, **le jeudi 18 de 10 h. à 12 h** faisant suite à la sortie du livre de Richard Bousiges « En Cévennes les mines de Saint-Florent ».
- **Les 20/21 et 22 Septembre 2019** – Exposition « **Saint-Roman Secret** » - **L'abbaye comme vous ne l'avez jamais vue !** Clichés inédits sur les parties du site fermées au public et les détails cachés ou peu visibles, ignorés des visiteurs. Organisée en partenariat avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire, et le concours de la Communauté des Communes Beaucaire Terre d'Argence et de Mr Cédric DURAND gestionnaire du site : - le 20 à partir de 18 h à 20h. – le 21 et le de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. à la salle d'exposition de l'Association Renaissance du Vieux Beaucaire – 6 rue des Bijoutiers – 30300 Beaucaire. Contact : Tél. 08 99 23 76 52 (3 € l'appel) – + d'info - <http://montpellier.aujourd'hui.fr/etudiant/sortie/jep-aspects-insolites-de-saint-roman-journees-du-patrimoine-2019.html>
- **Du Samedi 21 septembre 2019 au dimanche 22 septembre 2019 à partir de 15 h. à 18 h. 30.** – « **Reportage photographique avec panneaux explicatifs sur huit églises romanes de la vallée du Lez** » –
Ce reportage photographique avec des panneaux explicatifs bien documentés fera découvrir les faces cachées de huit églises romanes situées le long de la vallée du Lez. Nées entre le XIe siècle et le milieu du XIIIe siècle, sous l'impulsion de la cathédrale de Maguelone, siège de l'évêché pendant plusieurs siècles, elles témoignent de la richesse et de la diversité de l'art roman, en particulier, leurs chapiteaux sculptés et leurs modillons, représentations imagées de la culture médiévale souvent profane.
Chapelle Notre-Dame-de-Baillarguet - Petite chapelle du XVIIIe siècle située dans un hameau de Montferrier-sur-Lez dans le cadre des **Journées Européennes du Patrimoine 2019- Thèmes** : Édifice religieux
Adresse : Chapelle Notre-Dame-de-Baillarguet; Chemin de la Chapelle de Baillarguet, 34980 Montferrier-sur-Lez(34980) - (**Prévoir une petite marche à pied (200m) pour rejoindre la Chapelle de Baillarguet.** Contact ? Url : <http://amis-baillarguet.asso-web.com>
- **Le samedi 21 septembre** : A l'occasion de la Journée du Patrimoine, Les Moulins du Vébron à Saint-Ambroix (30) seront ouverts à la curiosité des passionnés du patrimoine ancien. Renseignement à l'office du tourisme de Saint-Ambroix ou au 07 82 00 05 01.
- **Les 21 et 22 septembre 2019 de 14 h. à 18 h.** les Archives départementales d'Eure et Loir à Chartres (28) participent aux Journées Européennes du Patrimoine. Entrée libre et gratuite. Venez découvrir les coulisses des Archives. Au programme :
 - Visites commentées du bâtiment et de l'atelier de numérisation
 - Présentation de documents originaux,
 - Initiation aux techniques de recherche en salle de lecture,
 - Visite d'exposition
 - Atelier pour les enfants
 Archives Départementales d'Eure et Loir - 1 place Châtelet - Chartres, 28026 France – + d'info : Tél. 02 37 88 82 20 - Site Web : <http://www.archives28.fr/>
- **Le 22 septembre 2019 de 13 h. à 17 h.** « **Journée Portes Ouvertes de la Généalogie** » organisée par le Cercle Lozérien de Généalogie dans la salle des Fêtes de MEYRUEIS (48) – Entrée libre et gratuite + d'infos : Téléphone : 06.33.91.49.29 – Contact : clg48.fr – www.clg48.fr.

- **Les 28 et 29 septembre 2019 de 10 h. à 18 h.** « **Grand salon de généalogie et d'histoire** » à Château-Thierry (Aisne), à une heure de Paris par l'autoroute A4 (direction Reims, Metz) organisé par Le Cercle généalogique de l'Aisne. - **Thème et expositions** : "**Châteaux & cathédrales dans l'Aisne : construction, destruction & reconstruction**" - **Conférences** de Michel SARTER, directeur des Archives départementales de l'Aisne, de Jean-Christophe DUMAIN et de François GERARD.
Renseignements sur le site Internet du Cercle généalogique de l'Aisne : <http://cq-aisne.org> - courriel : email@cq-aisne.org
- **les 28 et 29 septembre 2019** de 10 h. à 18 h. Salle des Sports, rue Désiré Pelabon – 59154 Crespin – Entrée Libre - L'association **Histoires de famille** organise les **9^{èmes} Rencontres généalogiques "Nos ancêtres douaniers" et "ADN et Généalogie"**
 - **Conférences ADN et généalogie** à partir de 14h30.
 - **Présentation du logiciel Heredis** à partir de 16h00.

Avec au programme, une exposition de nombreuses généalogies et une exposition de matériel, documents et uniformes provenant du musée de la Douane de Mortagne-du-Nord.
Contact : Histoires de famille, 35 rue Denfert Rochereau, 59690 Vieux Condé, tél. : 06.24.52.59.38, courriel : histoiresdefamille@orange.fr - <https://association-de-genealogie-histoires-de-famille.webnode.fr/a-propos/>
- **Les 28 et 29 septembre 2019** - « **Rencontre généalogique en pays mélusin – Rouillé (86)** »
Le Cercle généalogique poitevin organise ses journées d'échange à Rouillé, une commune en pays mélusin entre le Futuroscope et le marais poitevin, en pleine terre protestante, le samedi 28 et dimanche 29 septembre 2019. Au programme :
 - les adhérents exposeront leurs travaux (réservation des emplacements obligatoires),
 - des expositions de généalogies descendantes de familles de Rouillé,
 - des ateliers d'initiation à la généalogie, Hérédis, Généatique seront proposés,
 - des conférences ,
 - des visites guidées de cimetières protestants en lien avec les arbres exposés

inscription sur place - Possibilité de déjeuner sur place (uniquement sur réservation – Bulletin disponible ici : http://herage.org/blog/wp-content/uploads/2019/07/bulletin_inscription_repas.jpg).
- **29 Septembre 2019 de 13 h. à 17 h.** – « **Journée Portes Ouvertes – Généalogie à Mende 48** » organisée par le Cercle Lozérien de généalogie – Salle Simone de Beauvoir, Place du Foirail à Mende – Animation de 14 h 30 : Internet pour votre généalogie et recherches généalogiques + d'info : Tél. 06.33.91.49.26 – contact [clq48.fr](http://www.clq48.fr) – www.clq48.fr

Conférences

- **Le 20 Septembre 2019 de 18 h à 19 h. Conférence** : « **Jean HUGO et le groupe des Six** » à la **Maison Carrée Nîmes 30000** -
Descendant de Victor Hugo, Jean Hugo fut peintre, illustrateur et écrivain, il a travaillé pour le théâtre et l'édition de livres d'artiste. Les œuvres de Jean Hugo donnent un éclairage sur la vie intellectuelle et artistique des Années Folles et des années 1930, dont il a rencontré les principaux représentants. Le « Groupe des Six » – les compositeurs Georges AURIC, Louis DUREY, Arthur HONNEGGER, Darius MILHAUD, Francis POULENC et Germaine TAILLEFERRE – s'est constitué vers 1916 sous la houlette de Jean Cocteau et c'est le critique Henri Collet qui l'a ainsi baptisé. Admirateurs d'Erik SATIE, ils tentaient de se dégager de l'emprise wagnérienne pour se rapprocher d'un néo-clacissisme, tout en conservant une esthétique propre à chacun d'eux.
Contact ? Téléphone : [08 99 23 76 50](tel:0899237650) (3€ l'appel)
- **Le 25 septembre 2019 à 17 h.** dans la **salle municipale de Saint-Denis (30)**, le Groupe d'Histoire en Cèze-Cévennes, recevra André CHAPUS qui évoquera la vie d'Augustin de VILLEPERDRIX, homme qui incarne les valeurs d'une époque, encore un peu dans l'Ancien Régime et déjà dans l'époque Moderne...
- **Samedi 28 Septembre 2019 - Nîmes - 16H00** : "**Réfugié et Protestant**". **De l'Autriche aux Cévennes. Herbert STEINSCHNEIDER alias Pasteur Pierre SEGUY**" par Evelyne BRANDTS - Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard <http://shpng30.blogspot.com/>
- **Le 5 octobre 2019** (horaire non programmé) "**Les Lautrec à Nîmes**" par Stéphane COSSON
Les Archives départementales et la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard s'associent pour vous proposer des conférences gratuites.
Lieu : auditorium des Archives départementales ([Venir aux archives](#)).
Entrée : libre et gratuite (dans la limite des places disponibles).
Stationnement : parking avec accès adapté pour les personnes à mobilité réduite
Archives départementales du Gard 365 rue du Forez - 30000 Nîmes

+ d'info : <http://www.archives.gard.fr/transmettre/les-conferences.html>

Tél : 04 66 05 05 10 – Attention, la date est susceptible d'être modifiée. Suivez les actualités, les conférences sont annoncées, le moment venu, sur le site.

Spectacle

- Du 20 au 22 septembre 2019 – 20 h. - 21 h. – Spectacle : « **De l'Ombre à la lumière** » - de l'Ardenne aux Cévennes - Une création théâtrale belge sur les femmes résistantes durant la 2ème guerre mondiale.
 - 20/09 à 20 h. Maison Abraham Mazel – Falguières – 30270 Saint Jean du Gard.
 - 21/09 à 20 h. Saint Germain de Calberte (48)
 - 22/09 à 17 h. Saint Martin de Boubaux (48)
 - http://www.abrahammazel.eu/event/de-lombre-a-la-lumiere/?instance_id=156



Le prochain Céven'Net ne paraîtra que vers le 10 Octobre. Vous avez donc jusqu'à Fin Septembre 2019 pour nous communiquer les évènements ou articles que vous souhaiteriez faire paraître après le 10 octobre. Merci



Bon à savoir :

Droits des héritiers sous l'ancien régime

Sauf s'il a été déshérité (ce ne peut être que pour des raisons graves) **chaque enfant** a droit à sa part d'héritage, sa « **légitime** », paternelle et éventuellement maternelle, qu'il soit fille ou garçon, à recevoir à sa majorité (25 ans) ou lors de son mariage.

En général, c'est lors du mariage de l'aîné ou de l'aînée, qu'est désigné le futur héritier principal (*universal*). En général le contrat de mariage, outre les dotations à lui attribuées, stipule qu'il devra payer à ses co-héritiers, s'il y en a, leur dû, à savoir leur « **légitime** », estimée par la même occasion.

Les femmes pouvant posséder des biens en propre, elles peuvent alors octroyer (donner droit à) une « **légitime maternelle** ». Tous les enfants d'un même père ne sont pas forcément de la même mère, et vice versa. Les *légitimes* s'ajoutent, si les 2 parents en attribuent à leur(s) commun(s) enfant(s).

Les autres héritiers (enfants cadets, etc., *héritiers particuliers*) recevront leurs *légitimes* lors de leur mariage, s'il a lieu avant le décès de leurs parents, sinon après celui-ci.

En général, c'est plus une promesse qu'une attribution effective, qui dépend surtout des moyens dont dispose celui qui doit les payer (quand il pourra), et c'est souvent tardivement et même souvent après menaces de procès.

Toutefois, le père (ou autre maître des biens) peut être amené, même après toutes ces dotations pour mariage, à léguer des biens par testament, avant son décès à *d'autres héritiers particuliers*.

En effet, des modifications ont pu intervenir après la désignation d'un héritier (*universal*) lors de son mariage : décès de cet héritier, d'autres, remariage (du père, de la mère) avec naissance d'autres héritiers éventuels, modification de ce patrimoine, etc.

Après le décès du testateur, les héritiers *particuliers* font valoir leurs **droits** auprès de l'héritier ou héritière « *général(e) et universal(le)* » désigné par le testament ou lors de son mariage.

Ce dernier/cette dernière, reçoit en dot en général, le patrimoine en biens immeubles (terres, maisons, etc.), avec parfois une certaine somme. Les autres héritiers, dits « *particuliers* » recevront en général, à titre de « **légitime** » ou de part d'héritage, des sommes d'argent.

Qui a des droits ?

- Est héritier un enfant posthume, s'il atteint sa majorité ou se marie.
- Sont également héritiers de leur père (et/ou de leur mère) les enfants nés lors de **re-mariages** : les demi-frères et sœurs nés de la 2^e (ou énième) épouse [ou 2e (ou énième) époux],

- Si l'un des héritiers (universel ou particulier) décède sans enfants, ses frères et sœurs ont droit à une part de l'héritage qu'il aurait reçu.
- Si l'enfant né d'un remariage décède sans enfant (et intestat) ses demi-frères et demi-sœurs nés du mariage précédent de sa mère (ou de son père) avant son remariage, (ainsi que leurs enfants) deviennent ses héritiers à leur tour, et ont droit à une part de l'héritage qu'il aurait reçu.

Même quand les biens et les sommes en jeu étaient faibles, les *ayant-droit potentiels* n'hésitaient pas à recourir à la menace de procès pour obtenir (souvent des années après le décès des ascendants et autres parents concernés) ne serait-ce qu'une misère.

Pour éviter des procès (longs, coûteux et onéreux), les héritiers faisaient des compromis (établissaient des « **conventions** »), avec *ces demandeurs* devant notaire.

Ces « conventions » nous permettent, si nous avons le courage de les étudier, d'en savoir plus sur la vie qu'ont menée (nos) ancêtres concernés.

Les femmes avaient le droit de posséder des biens propres, d'hériter, mais pas d'**ester** (intenter un procès). Pour faire valoir leurs droits elles devaient recourir à un « procureur ». Lors du contrat de mariage elles « *constituaient leur mari pour (leur) procureur général spécial irrévocable* ». Formule consacrée mais qui a tout son sens, car lorsqu'elles étaient veuves, et c'était alors qu'elles avaient le plus de raisons de « faire valoir leurs droits », elles devaient désigner un procureur par le biais d'une « **procuration** ». Encore un genre d'acte notarié qui permet d'en savoir un peu plus sur leur vie et de découvrir parfois divers liens de parenté qu'on n'a peut-être pas trouvés ailleurs.

Eliane Cruzet
Adhérente

Définition de quelques termes susceptibles d'être vus dans un acte notarié :

Héréder : Verbe intransitif : Hériter, posséder un héritage

Héréditage : Héritage

Exhédérer : *verbe transitif qui signifie « **Déshériter** ».*

Exhédération : *Action d'exhédérer.* On peut trouver des actes d'exhédération dans les archives notariales.

Héritance : Succession.

Hiretable : transmissible par héritage.

Hiretaige : Biens-fonds - (altération du mot héritage).

Hoir : Héritier en ligne directe « *Leurs hoirs et leur successeurs d'hoirs en hoirs, par tout le temps à venir ...* »

Hoir de quenouille : Fille qui hérite d'un fief.

Hoirie : Héritage, succession qui appartient à l'héritier en ligne directe.

Avancement d'hoirie ou donation en avancement : Avance mobilière ou immobilière sur un héritage, accordée par une personne à un des futurs successeurs.

Donation à cause de mort : Donation particulière subordonnée à la survie du donataire au donateur. A la différence à la « donation entre vifs », ce type de donation était perpétuellement révocable, notamment lorsque le péril de mort était passé. Il se faisait par testament ou par un acte passé par un malade et n'était exécuté qu'après la mort du donateur. Les donations à cause de mort furent prohibées en 1731.

Dévolutaire : Celui qui a obtenu un bien ou un droit par dévolution : exemple d'un extrait des statuts d'une société civile immobilière : « *La gérance est en droit d'exiger des héritiers légataires ou dévolutaires ainsi que de tous notaires, toutes pièces justificatives tant du décès ou de la disparition de la personnalité morale de l'associé que des vocations d'héritiers, de légataires ou de dévolutaires des intéressés...* »

Dévolution : Transmission d'une succession d'une personne à une ou plusieurs autres de rang successoral inférieur, en raison d'une renonciation ou de l'extinction de la ligne à vocation héréditaire.

Dévolution légales : Règles qui, en matière successorale, s'appliquent lorsque le défunt n'a pas organisé sa succession par testament ou donations.

Douaire : Biens réservés par un mari sur ses biens propres au profit de sa femme, et qui, au cas où elle deviendrait veuve, constitueront pour elle des moyens de subsistance. Nota : il s'agit pour l'épouse « **la douairière** », d'un usufruit sur les biens propres de son mari défunt, fixé soit par contrat de mariage (**douaire conventionnel ou préfix**), soit par l'usage (**douaire coutumier**). Les héritiers du mari défunt ne pouvaient reprendre la possession de ces biens qu'après le décès de la veuve.

Mi-Douaire ou Demi-douaire : Pension alimentaire perçue dans certains cas par la femme, du vivant de son mari. Nota : Cette pension était ou non accordée par le juge dans le cas de longue absence du mari, ou de sa mort civile, ou encore dans le cas de séparation de biens et d'habitation.

Fidécimmis : Clause qu'un testateur insère dans son testament pour charger son héritier, appelé « grevé » de conserver toute sa vie durant les biens reçus, à charge de les transmettre lors de sa mort à une autre personne (dite l'appelée ou fidécimmis) désignée par le testateur lui-même. Nota : le fidécimmis n'est, aujourd'hui, autorisé qu'au profit des petits-enfants.

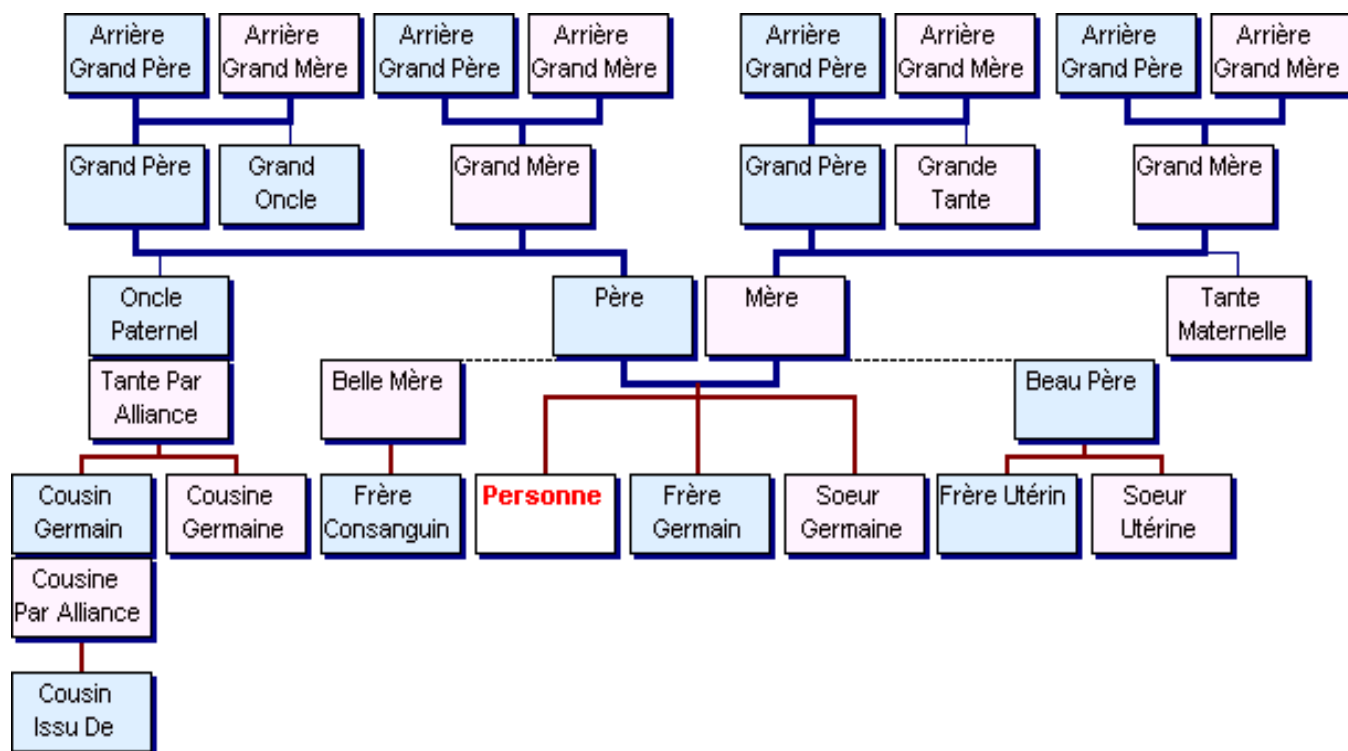
Frérag : 1/ Succession à partager – 2/ Partage entre frère de biens indivisibles par leur nature comme une rente, un fief et particulièrement un fief dont l'hommage devait être rendu au seigneur par un seul (l'aîné des frères) – 3/ partage. Nota, dans le même sens on disait aussi : fraravage, fraresche, frareux.

Frères consanguins ou Frères de Père : Ceux qui ont seulement le même père.

Frères utérins ou Frères de Mère : Ceux qui sont nés seulement de la même mère.

Frères germains ou Frères de Père et Mère : Ceux qui sont nés de même père et de même mère.

Source : « Généalogistes ! Ethnographes ! Votre dictionnaires d'alain NEMO. Les mots de nos ancêtres dans les documents d'archives – référence de généalogie



Source : <http://grafrai.blogspot.com/2016/01/les-noms-de-parente-et-de-groupe.html>



Quelques Sites utiles :

Quand les Archives du Gard seront-elles mises en ligne ?

Nous vous invitons à lire l'article en ligne de la Revue Française de Généalogie. Peut-on y croire ? Nous espérons que cette fois-ci la promesse sera tenue, nous avons tant été déçus par les nombreuses dates annoncées qui n'ont pas été respectées.

<https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/archives/archives-du-gard-l-etat-civil-en-ligne-a-l-automne>



Pour les amateurs d'Histoire de l'Antiquité à nos jours ...

<https://www.histoire-pour-tous.fr/>

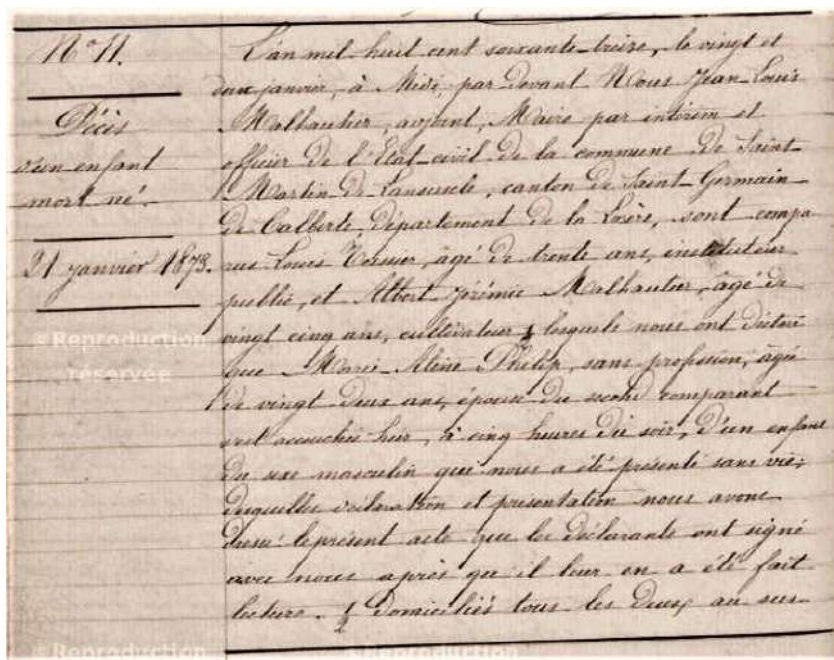
<https://historyweb.fr/>

<https://www.histoire-image.org/index.php>



Les insolites :

Mort 2 fois, suivant l'« Acte N° 11 – vue N° 7/39 – BMS 1873 - Saint Martin de Lansuscle » -



« Décès d'un enfant mort-né ».

Cette façon de s'exprimer laisse sous-entendre que l'enfant est mort deux fois ! Cette acte a bien été établi à Saint-Martin-de-Lansuscle, mais cela me rappelle une autre expression que l'on entend souvent dans la ville de Cette (qu'Honoré Euzet rebaptisa définitivement Sète le 20 janvier 1928) dans l'Hérault, où il n'est pas rare d'entendre deux Sétouais discutant d'un troisième dont ils viennent d'apprendre le décès, s'exclamer en patois : « **Aquel es mai mòrt !** » (Celui là est encore mort !)

Anne Marie Martellucci
Secrétaire Adjointe



La phrase célèbre :

L'homme qui n'a rien à se glorifier sauf de ses illustres ancêtres, est semblable à la pomme de terre : la seule qualité qu'il possède, se trouve sous terre.

Thomas Overbury

poète anglais, né le 18 juin 1581 et décédé le 14 septembre 1613.



NOTA : le Céven'Net paraît 2 fois par trimestre en alternance avec notre bulletin trimestriel qui, lui, ne paraît qu'une fois. Notre prochaine édition aura lieu vers le 10 octobre. Vous avez donc jusqu'à Fin septembre comme dit plus haut, pour nous faire parvenir les rendez-vous après le 10 octobre.



Le Céven'net est un organe de communication interne à l'A.C.G.C., publié sur notre site et tenu à disposition de tous dans notre local de permanence, salle Marcel Aigon à Clarensac.